

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

## Délibération du bureau prise par délégation

du 10 juin 2013

n° 1

page 1/2

**RAPPORTEUR : Monsieur Alain GUIMARD**

**OBJET : Subvention pour l'organisation du forum "Entreprendre en Vienne"**

*Mesdames, Messieurs,*

*Le forum "Entreprendre en Vienne" est organisé cette année le mardi 8 octobre, à Saint-Benoît, par les trois chambres consulaires.*

*Ce salon est dédié à la création-transmission-reprise d'entreprise. Il sera rythmé par plusieurs actions : un cycle de 4 conférences thématiques, une bourse d'opportunités, des rencontres avec les exposants, et le lien entre cédants et repreneurs. Comme lors de l'édition antérieure, la CAPC aura un stand, afin de présenter son offre en la matière, dont la pépinière d'entreprises.*

*500 visiteurs étaient présents lors de l'édition de 2012 (37% des repreneurs-créateurs venaient du Châtelleraudais, ainsi que 20% des cédants, selon un sondage réalisé sur la provenance des visiteurs de ce forum). Pour mener à bien l'organisation du forum, il est demandé une participation de l'agglomération à hauteur de 2 000 €. Les organismes consulaires envisagent d'organiser l'édition 2014 à Châtelleraut.*

*Le budget prévisionnel de la manifestation s'établit ainsi:*

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<b>Communication</b>		<b>Partenaires</b>	
Impression documents (10 000 dépliant, 300 affiches)	900,00 €	Crédit Mutuel, Banque Populaire, Crédit Agricole (2 000 € x 3)	6 000,00 €
Affiches sucettes Grand Poitiers	300,00 €	Grand Poitiers	4 000,00 €
Mailing créateurs, repreneurs, cédants	3 600,00 €	CAPC	2 000,00 €
Encarts presse	2 300,00 €	Conseil Général	2 000,00 €
Réseau social Facebook (abonnement à prévoir sur 3 mois)	400,00 €	Commune de Saint-Benoît	800,00 €
<b>Sous-total</b>	<b>7 500,00 €</b>	<b>Sous-total</b>	<b>14 800,00 €</b>
<b>Fonctionnement</b>		<b>Exposants</b>	
Location salle de la Hune	3 300,00 €	45 stands à 200 €	9 000,00 €
Location et montage stands	13 000,00 €		
Buffet d'accueil	500,00 €		
Agent de sécurité	500,00 €		
<b>Sous total</b>	<b>17 300,00 €</b>	<b>Sous-total</b>	<b>9 000,00 €</b>
<b>Organisation</b>		<b>Chambres Consulaires</b>	
Frais de personnel	44 000,00 €	Chambre de commerce et d'industrie de la Vienne – Chambre de métiers et de l'artisanat de la Vienne	44 000,00 €
		Chambre d'agriculture de la Vienne	1 000,00 €
<b>Total dépenses</b>	<b>68 800,00 €</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>68 800,00 €</b>

**Délibération du bureau prise par délégation**

**du 10 juin 2013**

**n° 1**

**page 2/2**

\* \* \* \* \*

**VU** l'article 3 alinéa 1 - 1 -2 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence des actions de développement économique d'intérêt communautaire,

**VU** la délibération n°2 du conseil communautaire du 1er février 2010, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

**CONSIDERANT** l'intérêt pour la communauté d'agglomération de contribuer à l'organisation d'un événement qui permet aux porteurs de projets de faire avancer efficacement leur projet de création, de reprise ou de transmission, grâce à la présence de l'ensemble des acteurs intervenant dans le champ de la création,

**CONSIDERANT** le montant total de l'opération qui s'élève à 68 800 €,

Le bureau, ayant délibéré, décide d'attribuer une aide financière de 2 000 €, soit 3 % du montant de l'opération, qui sera versée à la chambre de métiers et de l'artisanat.

Cette dépense sera imputée sur le compte 90.10 / 65738 / 4300.

**UNANIMITE**

Certifiée exécutoire  
Par le président de la communauté d'agglomération  
Transmis à la sous préfecture, le 17/06/2013, n° 4365  
Publié au siège de la CAPC, le 17/06/2013

Pour ampliation,  
Pour le président et par délégation,  
La responsable du service juridique  
Nadège GROLLIER